



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Enfants handicapés : « l'école inclusive », est-ce selon le porte-monnaie ?

Question écrite n° 43882

Texte de la question

M. François Ruffin interpelle M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur l'arrivée d'AESH libérales dans les écoles. Au mois de décembre 2021, M. le député croise un jeune homme dans le métro qui lui raconte : « Je suis AESH, mais moi, ce sont les parents qui me paient directement ». « Ah bon », fait M. le député, surpris. « Oui, c'est nouveau, mais je suis mieux payé comme ça ». « Donc », déduit M. le député, « les familles qui ont de l'argent vous paient pour un bon accompagnement et pour les autres ? » « Exactement. C'est pas très juste, mais c'est comme ça ». Quelques jours plus tard, des professeurs transmettent à M. le député un document provenant de leur académie. Il y est écrit : « Intervention de personnels libéraux à l'école pour les élèves en situation de handicap ». Les alertes se suivent, parents et professeurs le lui disent : les rectorats poussent à l'embauche d'« AESH libérales ». Ça signe l'échec, la démission, du service public. Les accompagnantes, mal payées, mutualisées, sont usées, dégoûtées : « Parfois, on se retrouve à s'occuper, dans une même classe, de quatre gamins différents, avec quatre problèmes différents. Je fais comment ? Je ne suis pas Wonder Woman ». Les parents aussi sont dégoûtés : « En deux ans d'école maternelle, mon fils a vu quinze accompagnants. Avec la mutualisation, elles changent tout le temps ». Alors, on offre aux parents la débrouille, de se payer eux-mêmes leur AESH. Jeudi 20 janvier 2022, lors d'un débat dans l'hémicycle, le Gouvernement a été interrogé à quatre reprises sur ces « AESH libérales ». Pas une fois, la ministre au banc n'a ouvert la bouche, pas une fois ses conseillers n'ont fourni des éléments. Le silence, le mutisme. Il lui demande alors comment il justifie cette « école inclusive » selon le compte en banque.

Données clés

Auteur : [M. François Ruffin](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43882

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er février 2022](#), page 596

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)